

ANNEXE

Tableau 1. La nomenclature décrivant les probabilités qu'un évènement d'émission se produise.

Probabilité	Description
Elevée	Evènement très probable
Modérée	Une probabilité d'évènement de 0.5
Faible	Evènement peu probable
Très faible	Evènement très peu probable
Extrêmement faible	Evènement extrêmement peu probable
Négligeable	Evènement improbable

Tableau 2. La nomenclature décrivant les probabilités qu'un évènement d'exposition se produise.

Nombre de voies d'exposition	Probabilité	Description
4	Elevée	Evènement très probable
3	Modérée	Une probabilité d'évènement de 0.5
2	Faible	Evènement peu probable
1	Très faible	Evènement très peu probable
0	Négligeable	Evènement improbable

Tableau 3. Détermination du score des pertes pour la Polynésie française Dans le cas où les pertes concernent plus d'une zone définie le score est augmenté d'un cran (ex : des pertes « mineures » pour plus d'un archipel obtiennent le score de E).

Détermination du score des pertes				
G	Majeur			
F	Important			
E	Mineur ←	Plus que « mineur » au niveau de l'archipel est au moins « mineur » au niveau de la Polynésie française		
D	Indiscernable	Mineur ←	Plus que « mineur » au niveau de l'île est au moins « mineur » au niveau de l'archipel	
C		Indiscernable	Mineur ←	Plus que « mineur » au niveau de la commune est au moins « mineur » au niveau de l'île
B			Indiscernable	Mineur
A				Indiscernable
	Polynésie française	Archipel	Ile	Commune
Zone				

Règles #1 : Impact global

1. Lorsque l'impact d'une maladie sur une des pertes directes ou indirecte obtient le score de G, l'impact est « extrême »
2. Lorsque l'impact d'une maladie sur l'ensemble des pertes est F, l'impact est « extrême »
3. Lorsque l'impact d'une maladie sur une seule perte est F et qu'il est de E sur le reste des pertes, l'impact est « extrême »
4. Lorsque l'impact d'une maladie sur une seule perte est F et qu'il n'est pas unanimement de E sur le reste des pertes, l'impact est « élevé »
5. Lorsque l'impact d'une maladie sur l'ensemble des pertes est E, l'impact est « élevé »
6. Lorsque l'impact d'une maladie sur au moins une des pertes est E, l'impact est « modéré »
7. Lorsque l'impact d'une maladie sur l'ensemble des pertes est D, l'impact est « modéré »
8. Lorsque l'impact d'une maladie sur au moins une des pertes est D, l'impact est « faible »
9. Lorsque l'impact d'une maladie sur l'ensemble des pertes est C, l'impact est « faible »
10. Lorsque l'impact d'une maladie sur au moins une des pertes est C, l'impact est « très faible »
11. Lorsque l'impact d'une maladie sur l'ensemble des pertes est B, l'impact est « très faible »
12. Lorsque l'impact d'une maladie sur au moins une des pertes est B, l'impact est « négligeable »
13. Lorsque l'impact d'une maladie sur l'ensemble des pertes est A, l'impact est « négligeable »

Tableau 4. Matrice utilisée pour combiner les probabilités de l'émission et de l'exposition selon les probabilités estimées pour PE_{mi} et PPE_x.

	Elevée	Modérée	Faible	Très faible	Extrêmement faible	Négligeable
Elevée	Elevée	Modéré	Faible	Très faible	Extrêmement faible	Négligeable
Modérée		Faible	Faible	Très faible	Extrêmement faible	Négligeable
Faible			Très faible	Très faible	Extrêmement faible	Négligeable
Très faible				Extrêmement faible	Extrêmement faible	Négligeable
Extrêmement faible					Négligeable	Négligeable
Négligeable						Négligeable

Tableau 5. Matrice pour l'estimation des conséquences partielles pour chacun des scénarios d'établissement.

PPEP	<i>Elevée</i>	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Elevé	Extrême
	<i>Modérée</i>	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Elevé	Extrême
	<i>Faible</i>	Négligeable	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Elevé
	<i>Très faible</i>	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré
	<i>Extrêmement faible</i>	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Très faible	Faible
	<i>Négligeable</i>	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Très faible
	<i>Négligeable</i>	<i>Très faible</i>	<i>Faible</i>	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>	<i>Extrême</i>	
Appréciation de l'impact (Impact)							

Règles #2 : Conséquences probables combinées

1. Lorsque les conséquences probables pour un seul des scénarios d'établissement sont « extrêmes », les conséquences combinées sont considérées comme « extrêmes »
2. Lorsque les conséquences probables sont « élevées » dans plus d'un des scénarios d'établissement, les conséquences combinées sont considérées comme « extrêmes »
3. Lorsque les conséquences probables pour un seul scénario d'établissement sont « élevées » et les conséquences probables dans le restant des scénarios sont « modérées », les conséquences combinées sont considérées comme « extrêmes »
4. Lorsque les conséquences probables pour un seul scénario d'établissement sont « élevées » et les conséquences probables dans le restant des scénarios ne sont pas unanimement « modérées », les conséquences combinées sont considérées comme « élevées »
5. Lorsque les conséquences probables pour tous les scénarios d'établissement sont « modérées », les conséquences combinées sont considérées comme « élevées »
6. Lorsque les conséquences probables pour un ou plusieurs scénarios d'établissement sont « modérées », les conséquences combinées sont considérées comme « modérées »
7. Lorsque les conséquences probables pour tous les scénarios d'établissement sont « faibles », les conséquences combinées sont considérées comme « modérées »
8. Lorsque les conséquences probables pour un ou plusieurs scénarios d'établissement sont « faibles », les conséquences combinées sont considérées comme « faibles »
9. Lorsque les conséquences probables pour tous les scénarios d'établissement sont « très faibles », les conséquences combinées sont considérées comme « faibles »
10. Lorsque les conséquences probables pour un ou plusieurs scénarios d'établissement sont « très faibles », les conséquences combinées sont considérées comme « très faibles »
11. Lorsque les conséquences probables pour tous les scénarios d'établissement sont « négligeables », les conséquences combinées sont considérées comme « négligeables »

Tableau 6. Matrice utilisée afin d'obtenir le risque global partiel pour chaque groupe à risque en combinant les probabilités partielles de survenue du danger aux appréciations partielles des conséquences.

Probabilité de la survenue du danger	<i>Elevée</i>	Risque négligeable	Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque extrême
	<i>Modérée</i>	Risque négligeable	Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque extrême
	<i>Faible</i>	Risque négligeable	Risque négligeable	Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé
	<i>Très faible</i>	Risque négligeable	Risque négligeable	Risque négligeable	Risque très faible	Risque Faible	Risque modéré
	<i>Extrêmement faible</i>	Risque négligeable	Risque négligeable	Risque négligeable	Risque négligeable	Risque très faible	Risque faible
	<i>Négligeable</i>	Risque négligeable	Risque très faible				
		<i>Négligeable</i>	<i>Très faible</i>	<i>Faible</i>	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>	<i>Extrême</i>

Appréciation des conséquences

Règles #3 : Estimation du risque global

1. Lorsque l'un des risques partiels est « extrême », le risque global estime est considéré comme « extrême »
2. Lorsque plus d'un des risques partiels est « élevé », le risque global estime est considéré comme « extrême »
3. Lorsque l'un des risques partiels est « élevé » et chaque risque partiel restant est « modère », le risque global estime est considéré comme « extrême »
4. Lorsque un seul risque partiel est « élevé » et les risques partiels restant ne sont pas unanimement « modérés », le risque global estime est considéré comme « élevé »
5. Lorsque tous les risques partiels sont « modérés », le risque global estime est considéré comme « élevé »
6. Lorsque au moins un des risques partiels est « modéré », le risque global estime est considéré comme « modéré »
7. Lorsque tous les risques partiels sont « faible », le risque global estime est considéré comme « modéré »
8. Lorsque au moins un des risques partiels est « faible », le risque global estimé est considéré comme « faible »
9. Lorsque tous les risques partiels sont « faible », le risque global estime est considéré comme « faible »
10. Lorsque au moins un des risques partiels est « très faible », le risque global estimé est considéré comme « très faible »
11. Lorsque tous les risques partiels sont « négligeable », le risque global estime est considéré comme « négligeable »

